

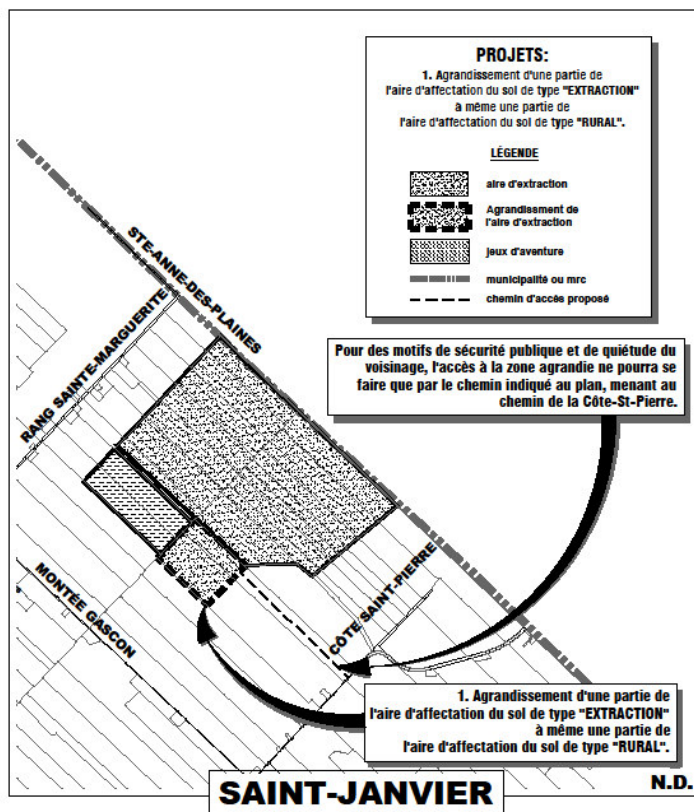
- AVIS PUBLIC - (PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-192)

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 2 avril 2012, le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Mirabel a adopté les documents suivants :

- ❖ Projet de règlement numéro PS-192 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Mirabel de façon à agrandir une partie de l'aire d'extraction à même une partie de l'aire d'affectation rurale, le tout dans le secteur de Saint-Janvier;
- ❖ Document DPS-192 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

RÉSUMÉ DU PROJET

Les modifications envisagées par ce projet de règlement ont principalement pour effet d'agrandir une partie de l'aire d'extraction à même une partie de l'aire d'affectation rurale, le tout dans le secteur de Saint-Janvier et tel qu'il appert au plan suivant :



Cette modification du schéma implique une modification du règlement de zonage de la ville de Mirabel afin d'agrandir la zone E 2-9 au détriment d'une partie de la zone RU 2-12 et d'ajouter des dispositions relatives à l'emplacement et à l'implantation des chemins d'accès aux sites d'extraction.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la Commission créée à cette fin par le Conseil, qui aura lieu le 7 mai 2012 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située à l'Hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue St-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera les modifications envisagées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Tous ces documents peuvent être consultés au bureau de la secrétaire de la MRC de Mirabel, 14111, rue St-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, durant les jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de ville, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 16h30.

Donné à Mirabel, ce 18 avril 2012

La secrétaire

Me Suzanne Mireault, LL.B., oma